

360 MEDICAL

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 69.620 EUROS

SIERGE SOCIAL : LYON (69003), 2 AVENUE LACASSAGNE

799 630 942 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 29 MAI 2026**

Le 29 mai 2026, à 11 heures, les associés de la société 360 MEDICAL (la « **Société** ») se sont réunis à LYON (69003), 2 avenue Lacassagne et en visioconférence, en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, sur convocation faite par le Président par courriers électroniques.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Grégoire PIGNE préside la séance en qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 51.151 actions sur les 69.620 composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que le représentant du cabinet AESE - SA, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est présent.

Madame Constance de VILLENAUT, représentant du comité social et économique, dûment convoquée, est présente.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée, les formules de pouvoirs et de vote par correspondance,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- le rapport du Président,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- et le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les statuts, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Président sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Quitus au Président et au Directeur Général ;

- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Renouvellement des mandats de membres du Comité de surveillance ;
- Renouvellement du mandat du Censeur du Comité de surveillance ;
- Fixation de la rémunération du Président ;
- Fixation de la rémunération du Directeur Général ;
- Modification de la mission de la Société ; modification corrélative de la rédaction de l'article 4.2 des statuts.

Le Président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé et son rapport. Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net de 1.358.038,74 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé tiennent compte d'une somme de 14.896 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui s'élève à 1.358.038,74 €, en totalité sur le compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve ledit rapport et prend acte qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de renouveler les mandats de membres du Comité de surveillance de :

- La société RHONE ALPES CREATION II (534 013 982 RCS LYON),
- Monsieur Yann EVANO,
- Monsieur Alexandre VULLIEZ,
- Monsieur Grégoire PIGNE,
- Et de Madame Clotilde PETIT,

pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale des associés qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Lesdits membres du Comité de surveillance ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leur mandat et que rien ne s'opposait à ce renouvellement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de renouveler le mandat de censeur du Comité de surveillance de :

- La société CREDIT AGRICOLE CREATION (419 319 322 RCS LYON),

pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale des associés qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Ledit censeur du Comité de surveillance a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et que rien ne s'opposait à ce renouvellement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide que le Président percevra, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2026, une rémunération fixe brute annuelle de 130.000 €, versée sur douze mois.

L'assemblée générale décide en outre que le Président aura droit à une rémunération variable au titre de l'année 2026 d'un montant brut maximal de 80.000 € dès lors que les conditions suivantes seront respectées en 2026 :

- Rémunération brute variable sur l'EBITDA (hors prêt bancaire et hors plan d'investissement exceptionnel de 450 k€ validé en comité de surveillance le 4 mars 2026) supérieur à 300 K€ : 30.000 €
 - o Paiement de 50% si l'EBITDA cash cumulé est positif après paiement des variables dus sur le reporting au 30/06/2026
 - o Paiement de 50% si l'EBITDA cash cumulé après paiement des variables dus sur le reporting au 31/12/2026 est supérieur à 300 k€
- Rémunération variable exceptionnelle de 50.000 € : sur appréciation du Comité de Surveillance.

Les modalités de calcul de cette rémunération variable seront validées par le Comité de Surveillance qui arrêtera le montant de la rémunération variable correspondante revenant au Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide que le Directeur Général percevra, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2026, une rémunération fixe brute annuelle de 130.000 €, versée sur douze mois.

L'assemblée générale décide en outre que le Directeur Général aura droit à une rémunération variable au titre de l'année 2026 d'un montant brut maximal de 80.000 € dès lors que les conditions suivantes seront respectées en 2026 :

- Rémunération brute variable sur l'EBITDA (hors prêt bancaire et hors plan d'investissement exceptionnel de 450 k€ validé en comité de surveillance le 4 mars 2026) supérieur à 300 K€ : 30.000 €
 - o Paiement de 50% si l'EBITDA cash cumulé est positif après paiement des variables dus sur le reporting au 30/06/2026
 - o Paiement de 50% si l'EBITDA cash cumulé après paiement des variables dus sur le reporting au 31/12/2026 est supérieur à 300 k€
- Rémunération variable exceptionnelle de 50.000 € : sur appréciation du Comité de Surveillance.

Les modalités de calcul de cette rémunération variable seront validées par le Comité de Surveillance qui arrêtera le montant de la rémunération variable correspondante revenant au Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de modifier la mission de la Société et de remplacer la rédaction de l'article 4.2. des statuts par ce qui suit :

« La Société se donne pour mission de poursuivre les objectifs sociaux suivants :

1. Favoriser l'accès à la connaissance médicale pour tous notamment par le développement de contenus accessibles et le développement de la communauté des utilisateurs dans les déserts médicaux et dans le monde ;
2. Développer des solutions à impact pour les soignants afin de leur faire gagner du temps de soin et de les sécuriser dans leur pratique médicale notamment par l'accès à une base de données simplifiée et à jour ;
3. Fédérer l'écosystème autour de l'excellence des soins ainsi que la soutenabilité sociale ;
4. Mettre l'éthique et la transparence au cœur de son action.

La Société reconnaît ainsi que sa mission n'est pas réductible à la seule recherche de profit mais qu'elle entend apporter une contribution positive et significative aux objectifs définis précédemment. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Signatures :

Le Président



Un associé

Clotilde PETIT



SAS 360 MEDICAL

au capital de 69 620 Euros

2 Avenue LACASSAGNE

69003 LYON

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le 31 décembre 2025

SIREN : 799630942

Code NAF : 6201z

ACTIVITE : Programmation informatique

Sommaire

Comptes annuels	1
Compte rendu de travaux	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	10
<i>Comptes de régularisation</i>	15

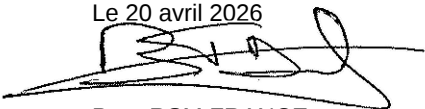
Comptes annuels

 Compte rendu de travaux

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de l'entreprise "SAS 360 MEDICAL" pour l'exercice du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 14 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	9 101 706,32
Chiffre d'affaires	8 238 067,81
Résultat net comptable (Bénéfice)	1 358 038,74

Fait à LYON
Le 20 avril 2026

Pour RSM FRANCE
Bertrand DUFOUR
Expert-comptable
Associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 075 075	817 129	1 257 946	1 197 272
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes	728 885		728 885	258 960
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	21 066	909	20 157	
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	332 368	259 893	72 475	82 945
Immob. en cours / Avances et acomptes	14 548		14 548	
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	167 172		167 172	211 926
Total actif immobilisé (III)	3 339 114	1 077 932	2 261 182	1 751 104
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 147 858	21 258	3 126 600	2 936 022
Autres créances	704 088		704 088	683 408
Charges constatées d'avance	63 864		63 864	74 700
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	2 945 971		2 945 971	2 720 759
Total actif circulant (IV)	6 861 782	21 258	6 840 524	6 414 889
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	10 200 896	1 099 190	9 101 706	8 165 993

 Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	69 620	69 620
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	99 373	92 173
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	6 962	6 857
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 990 510	1 340 452
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 358 039	650 163
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	3 524 503	2 159 265
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	1 855 435	2 732 856
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 322 865	1 592 462
<i>Personnel</i>	124 596	84 717
<i>Organismes sociaux</i>	149 703	178 425
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	530 465	507 582
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	32 587	31 593
Dettes fiscales et sociales	837 351	802 318
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	63 549	150 632
Produits constatés d'avance	1 498 004	728 461
Total des dettes (III)	5 577 203	6 006 728
Ecart conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	9 101 706	8 165 993

 Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation					
Production vendue	8 238 068	100,00	7 813 827	100,00	5,43
Montant net du chiffre d'affaires	8 238 068	100,00	7 813 827	100,00	5,43
Production immobilisée	881 648	10,70	737 263	9,44	19,58
Subventions			3 160	0,04	-100,00
Reprises sur amort., dép. et provisions	2 250	0,03	60 696	0,78	-96,29
Autres produits	22 847	0,28	139		NS
Total des produits d'exploitation (I)	9 144 813	111,01	8 615 085	110,25	6,15
Charges d'exploitation					
Autres achats & charges externes	4 496 082	54,58	3 913 660	50,09	14,88
Impôts, taxes et vers. assim.	68 074	0,83	69 276	0,89	-1,74
Salaires	2 272 848	27,59	2 724 603	34,87	-16,58
Cotisations sociales	896 501	10,88	1 022 084	13,08	-12,29
Dotations aux amort. et aux dépréciations	394 527	4,79	253 047	3,24	55,91
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	394 527	4,79	241 666	3,09	63,25
<i>Sur actif circulant : dotations aux dép.</i>			11 380	0,15	-100,00
Autres charges	15 803	0,19	76		NS
Total des charges d'exploitation (II)	8 143 835	98,86	7 982 745	102,16	2,02
Résultat d'exploitation (I - II)	1 000 978	12,15	632 340	8,09	58,30
Quote-part sur op. faites en commu					
Produits financiers					
Autres intérêts et produits assimilés	71 778	0,87	61 452	0,79	16,80
Total des produits financiers (V)	71 778	0,87	61 452	0,79	16,80
Charges financières					
Intérêts et charges assimilées	64 938	0,79	98 848	1,27	-34,31
Total des charges financières (VI)	64 938	0,79	98 848	1,27	-34,31
Résultat financier (V - VI)	6 840	0,08	-37 396	-0,48	-118,29
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	1 007 818	12,23	594 943	7,61	69,40
Charges exceptionnelles (VIII)			235 240	3,01	-100,00
Résultat exceptionnel (VII - VIII)			-235 240	-3,01	-100,00
Impôts sur les bénéfices (X)	-350 221	-4,25	-290 459	-3,72	20,58
Total des produits (I + III + V + VII)	9 216 590	111,88	8 676 537	111,04	6,22
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX +	7 858 552	95,39	8 026 374	102,72	-2,09

 Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Var. abs. (%)
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 358 039	16,48	650 163	8,32	108,88

Annexe

Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2025 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 soit une durée de 12 mois

Le règlement ANC n°2022-06 modifie la présentation de comptes (cf paragraphe sur le changement de méthodes comptables). Il impose également de ne pas reclasser les données comparatives de 2024 selon cette nouvelle présentation.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

 Règles et méthodes comptables**CHANGEMENTS DE METHODES**

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 922 312	881 648		2 803 960
Immobilisations incorporelles	1 922 312	881 648		2 803 960
- Constructions sur sol d'autrui		21 066		21 066
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
aménagement divers	77 429	29 623		107 052
- Matériel de transport	5 203			5 203
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	217 638	2 475		220 113
- Immobilisations corporelles en cours		14 548		14 548
Immobilisations corporelles	300 271	67 711		367 982
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Prêts et autres immobilisations financières	211 926	3 880	48 634	167 172
Immobilisations financières	211 926	3 880	48 634	167 172
ACTIF IMMOBILISE	2 434 508	953 239	48 634	3 339 114

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentati					
Immobilisations incorporelles			881 648		
Immobilisations corporelles			67 711		
Immobilisations financières			3 880		
Augmentations de l'exercice			953 239		

Notes sur le bilan

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			48 634		
Diminutions de l'exercice			48 634		

Immobilisations incorporelles

Traitement des logiciels créés en interne

Concernant les logiciels créés en interne, la société a retenu la méthode préférentielle consistant à activer les coûts de développement à l'actif et les coûts de la phase de recherche en dépenses.
Ces éléments sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, à savoir 3 ans.

Recherche et développement :

Les coûts de développement se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique, sont inscrits à l'actif.
L'inscription à l'actif du bilan des frais de développement se caractérise par la production immobilisée, soit 881 648.32 € au titre de l'exercice clos au 31/12/2025.
La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.
La société a retenu une durée d'amortissement de 5 ans.
L'amortissement des frais de développement commence à la date de début de consommation des avantages économiques qui leurs sont attachés, c'est à dire au début de l'utilisation du résultat des développements
Au 31/12/2025, 728 884.74€ ont été comptabilisé à l'actif mais n'ont pas fait l'objet de mise en service. La mise en service se fera courant 2026.

Prêts, Autres immobilisations financières

Les prêts & créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture.
Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amo- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorpor			466 079	351 050		817 129
Immobilisations incorporelles			466 079	351 050		817 129
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 50 ans			909		909
- Installations générales, agence et aménagements des construct						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agence et aménagements divers	10 ans		42 850	17 126		59 976
- Matériel de transport	4 à 5 ans		5 203			5 203
- Matériel de bureau et informatiq mobilier	5 à 10 ans		169 273	25 441		194 714
- Emballages récupérables et div						
Immobilisations corporelles			217 326	43 477		260 802
TOTAL			683 405	394 527		1 077 932

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	167 172		167 172
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 147 858	3 109 414	38 444
Autres	704 088	704 088	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	63 864	63 864	
Total	4 082 983	3 877 367	205 616

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 69 620,00 euros décomposé en 69 620 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	69 620	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	69 620	1,00

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Comptes courants d'associés

La société a bénéficié sur l'année 2014 de prêts de la part de ses associés dont le solde a été totalement remboursé au 31.12.2021

	Montant brut	Echéances à moins d' 1 an	Echéances à plus d' 1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 855 435	796 398	1 059 037	
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 322 865	1 322 865		
Dettes fiscales et sociales	837 351	837 351		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	63 549	63 549		
Produits constatés d'avance	1 498 004	1 498 004		
Total	5 577 203	4 518 166	1 059 037	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice	877 422			
(**) Dettes envers les associés				

Comptes de régularisation

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
Clients - factures à établir	369 847
Charges sociales - produits à recev	9 868
Etat - produits à recevoir	560
Banque - Intérêts courus à recevoir	22 989
Total	403 264

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	63 864		
Total	63 864		

CHARGES A PAYER

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	509 242
Dettes provis. pr congés à payer	24 142
Primes de bilan CAP	100 393
Charges sociales s/congés à payer	10 294
Charges sociales - charges à payer	23 788
Etat - autres charges à payer	13 244
Taxe d apprentissage CAP	1 970
Formation continue CAP	5 927
Total	689 001

Comptes de régularisation

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	1 498 003		
Total	1 498 003		

360 MEDICAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Société par Actions Simplifiée
au capital de 69.620 €uros
Siège social : 2 avenue Lacassagne
69003 LYON

799 630 942 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de la société 360 MEDICAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 360 MEDICAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « CHANGEMENTS DE METHODES » de l'annexe des comptes annuels, qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe des comptes annuels, dans le chapitre « Notes sur le bilan » et son paragraphe intitulé « Immobilisations incorporelles », expose les règles et méthodes comptables relatives aux coûts de développement et de recherche.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices

dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ecully, le 19 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
AESE

Jean-Pierre HILD

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 075 075	817 129	1 257 946	1 197 272
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes	728 885		728 885	258 960
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	21 066	909	20 157	
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	332 368	259 893	72 475	82 945
Immob. en cours / Avances et acomptes	14 548		14 548	
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	167 172		167 172	211 926
Total actif immobilisé (III)	3 339 114	1 077 932	2 261 182	1 751 104
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 147 858	21 258	3 126 600	2 936 022
Autres créances	704 088		704 088	683 408
Charges constatées d'avance	63 864		63 864	74 700
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	2 945 971		2 945 971	2 720 759
Total actif circulant (IV)	6 861 782	21 258	6 840 524	6 414 889
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	10 200 896	1 099 190	9 101 706	8 165 993



 Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	69 620	69 620
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	99 373	92 173
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	6 962	6 857
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 990 510	1 340 452
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 358 039	650 163
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	3 524 503	2 159 265
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	1 855 435	2 732 856
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 322 865	1 592 462
<i>Personnel</i>	124 596	84 717
<i>Organismes sociaux</i>	149 703	178 425
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	530 465	507 582
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	32 587	31 593
Dettes fiscales et sociales	837 351	802 318
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	63 549	150 632
Produits constatés d'avance	1 498 004	728 461
Total des dettes (III)	5 577 203	6 006 728
Ecart conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	9 101 706	8 165 993



Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation					
Production vendue	8 238 068	100,00	7 813 827	100,00	5,43
Montant net du chiffre d'affaires	8 238 068	100,00	7 813 827	100,00	5,43
Production immobilisée	881 648	10,70	737 263	9,44	19,58
Subventions			3 160	0,04	-100,00
Reprises sur amort., dép. et provisions	2 250	0,03	60 696	0,78	-96,29
Autres produits	22 847	0,28	139		NS
Total des produits d'exploitation (I)	9 144 813	111,01	8 615 085	110,25	6,15
Charges d'exploitation					
Autres achats & charges externes	4 496 082	54,58	3 913 660	50,09	14,88
Impôts, taxes et vers. assim.	68 074	0,83	69 276	0,89	-1,74
Salaires	2 272 848	27,59	2 724 603	34,87	-16,58
Cotisations sociales	896 501	10,88	1 022 084	13,08	-12,29
Dotations aux amort. et aux dépréciations	394 527	4,79	253 047	3,24	55,91
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	394 527	4,79	241 666	3,09	63,25
<i>Sur actif circulant : dotations aux dép.</i>			11 380	0,15	-100,00
Autres charges	15 803	0,19	76		NS
Total des charges d'exploitation (II)	8 143 835	98,86	7 982 745	102,16	2,02
Résultat d'exploitation (I - II)	1 000 978	12,15	632 340	8,09	58,30
Quote-part sur op. faites en commun					
Produits financiers					
Autres intérêts et produits assimilés	71 778	0,87	61 452	0,79	16,80
Total des produits financiers (V)	71 778	0,87	61 452	0,79	16,80
Charges financières					
Intérêts et charges assimilées	64 938	0,79	98 848	1,27	-34,31
Total des charges financières (VI)	64 938	0,79	98 848	1,27	-34,31
Résultat financier (V - VI)	6 840	0,08	-37 396	-0,48	-118,29
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	1 007 818	12,23	594 943	7,61	69,40
Charges exceptionnelles (VIII)			235 240	3,01	-100,00
Résultat exceptionnel (VII - VIII)			-235 240	-3,01	-100,00
Impôts sur les bénéfices (X)	-350 221	-4,25	-290 459	-3,72	20,58
Total des produits (I + III + V + VII)	9 216 590	111,88	8 676 537	111,04	6,22
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	7 858 552	95,39	8 026 374	102,72	-2,09



 Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Var. abs. (%)
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 358 039	16,48	650 163	8,32	108,88



Annexe



Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2025 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 soit une durée de 12 mois
Le règlement ANC n°2022-06 modifie la présentation de comptes (cf paragraphe sur le changement de méthodes comptables). Il impose également de ne pas reclasser les données comparatives de 2024 selon cette nouvelle présentation.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise SAS 360 MEDICAL, ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

CHANGEMENTS DE METHODES

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Le règlement ANC n° 2022-06 entraîne notamment :

Une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, complétés par certains éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel (écritures comptables d'origine purement fiscale, changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, corrections d'erreurs) ;

- La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturations en produits et charges courants ;
- La modification et la simplification du plan de comptes ;
- La modernisation et la réduction des modèles d'états financiers, ainsi que la réorganisation des informations à fournir en annexe.

Au cas particulier de 360 MEDICAL, les seules incidences liées à la première application du règlement ANC n° 2022-06 sont les suivantes :

Au bilan :

- le poste « charges constatées d'avance » a été reclassé dans les créances d'exploitation, en dessous du poste « Autres créances », pour un total de 74.700 € au 31/12/2024 ;
- le poste « produits constatés d'avance » a été reclassé dans les dettes d'exploitation, en dessous du poste « Autres dettes », pour un total de 728.461 € au 31/12/2024.

Au compte de résultat :

- les comptes de transferts de charges figurent sur la ligne « Reprises sur amort. dép. et provisions » pour un total de 10.696 € au titre de 2024.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 922 312	1 140 609	258 960	2 803 960
Immobilisations incorporelles	1 922 312	1 140 609	258 960	2 803 960
- Constructions sur sol d'autrui		21 066		21 066
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
aménagements divers	77 429	29 623		107 052
- Matériel de transport	5 203			5 203
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	217 638	2 475		220 113
- Immobilisations corporelles en cours		14 548		14 548
Immobilisations corporelles	300 271	67 711		367 982
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Prêts et autres immobilisations financières	211 926	3 880	48 634	167 172
Immobilisations financières	211 926	3 880	48 634	167 172
ACTIF IMMOBILISE	2 434 508	1 212 200	307 594	3 339 114

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentati					
Immobilisations incorporelles			1 140 609		
Immobilisations corporelles			67 711		
Immobilisations financières			3 880		
Augmentations de l'exercice			1 212 200		



Notes sur le bilan

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles	258 960				
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			48 634		
Diminutions de l'exercice	258 960		48 634		

Immobilisations incorporelles

Traitement des logiciels créés en interne

Concernant les logiciels créés en interne, la société a retenu la méthode préférentielle consistant à activer les coûts de développement à l'actif et les coûts de la phase de recherche en dépenses.

Ces éléments sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, à savoir 3 ans.

Recherche et développement :

Les coûts de développement se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique, sont inscrits à l'actif.

L'inscription à l'actif du bilan des frais de développement se caractérise par la production immobilisée, soit 881 648.32 € au titre de l'exercice clos au 31/12/2025.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

La société a retenu une durée d'amortissement de 5 ans.

L'amortissement des frais de développement commence à la date de début de consommation des avantages économiques qui leurs sont attachés, c'est à dire au début de l'utilisation du résultat des développements

Au 31/12/2025, 728 884.74€ ont été comptabilisé à l'actif mais n'ont pas fait l'objet de mise en service. La mise en service se fera courant 2026.

Prêts, Autres immobilisations financières

Les prêts & créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture.

Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amo- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorpor			466 079	351 050		817 129
Immobilisations incorporelles			466 079	351 050		817 129
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans			909		909
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agence et aménagements des construct						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agence et aménagements divers	10 ans		42 850	17 126		59 976
- Matériel de transport	4 à 5 ans		5 203			5 203
- Matériel de bureau et informatiq mobilier	5 à 10 ans		169 273	25 441		194 714
- Emballages récupérables et div						
Immobilisations corporelles			217 326	43 477		260 802
TOTAL			683 405	394 527		1 077 932



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	167 172		167 172
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 147 858	3 109 414	38 444
Autres	704 088	704 088	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	63 864	63 864	
Total	4 082 983	3 877 367	205 616

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 69 620,00 euros décomposé en 69 620 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	69 620	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	69 620	1,00



Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d' 1 an	Echéances à plus d' 1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 855 435	796 398	1 059 037	
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 322 865	1 322 865		
Dettes fiscales et sociales	837 351	837 351		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	63 549	63 549		
Produits constatés d'avance	1 498 004	1 498 004		
Total	5 577 203	4 518 166	1 059 037	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice	877 422			
(**) Dettes envers les associés				



Autres informations

Engagements de retraite

Etant donné la faible ancienneté des effectifs, les engagements d'indemnité de retraite ont été jugés non significatifs

LES BSPCE

A la date du 31 décembre 2025, il a été attribué 4.668 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) et 300 bons de souscription d'actions (BSA) donnant chacun droit à une action de la société.

S'ils sont exercés, ces BSPCE et BSA donneront ainsi lieu à l'émission potentielle de 4.968 actions, représentant une prime d'émission totale maximum de 1.120 K€.



Comptes de régularisation

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
Clients - factures à établir	369 847
Charges sociales - produits à recev	9 868
Etat - produits à recevoir	560
Banque - Intérêts courus à recevoir	22 989
Total	403 264

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	63 864		
Total	63 864		

CHARGES A PAYER

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	509 242
Dettes provis. pr congés à payer	24 142
Primes de bilan CAP	100 393
Charges sociales s/congés à payer	10 294
Charges sociales - charges à payer	23 788
Etat - autres charges à payer	13 244
Taxe d apprentissage CAP	1 970
Formation continue CAP	5 927
Total	689 001



 Comptes de régularisation

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	1 498 003		
Total	1 498 003		

